



**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HODENT  
DU 08 AVRIL 2021**

DEPARTEMENT DU  
VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE  
PONTOISE  
CANTON DE  
VAUREAL

**Séance du 08 avril 2021**

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 10 puis 9
- Absents : 2
- Exclus : 0

**Date de convocation :**

02 avril 2021

**Date d'affichage :**

02 avril 2021

L'an deux mil dix-vingt et un, le 08 avril, à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric Breton, Maire, dans la salle d'activités communale, afin de respecter les mesures de distance exigée dans le cadre de la crise sanitaire du Covid19.

**Etaient présents :** Eric Breton, Isabelle Branson, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Joël Le Manach (jusqu'à la délibération 2021-12), Pierre Polverari, Sébastien Valorz, Fabien Copin (arrivé à 21h13 participe aux délibérations n°2021-10 et suivantes)

**Absents excusés :** Fabien Copin (pouvoir donné à Sébastien Valorz jusqu'à 21h13), Chloé Journée, Joël Le Manach (départ à 22h38 ne participe pas aux délibérations n° 2021-13 et suivantes).

Nelly Claës a été nommée secrétaire.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

**1. Délibération 2021-08 : Approbation du compte de gestion de la commune 2020**

M. le Maire présente le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 dressé par Monsieur HELLEN, Trésorier de la perception de Magny-en-Vexin, et constate :

- pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec le compte administratif de la commune, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- que le compte de gestion correspond exactement au compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuvent le compte de gestion de l'année 2020 de la commune.

**2. Délibération 2021-09 : Approbation du compte administratif de la commune 2020**

Il expose le compte administratif de l'année 2020 de la commune, avec :

En investissement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 14 014.54 € et un résultat de clôture excédentaire de 18 087.19 €

En fonctionnement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 21 131.56 € et un résultat de clôture excédentaire de 210 265.18 €

Ce qui représente un résultat de clôture excédentaire 228 352.37 euros pour l'exercice 2020.

Tous ces chiffres sont conformes aux certificats administratifs présentés par Mr HELLEN, Trésorier de la perception de Magny-en-Vexin.

Le Maire ne participant pas au vote du compte administratif, il quitte la salle et la présidence est donnée à Pierre Polverari pour le vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'année 2020 de la commune.

### **3. Délibération 2021-10 : Vote des taux d'imposition 2021**

Le Maire rappelle au conseil,

Le taux de la Taxe d'Habitation (TH) n'est plus à voter. Le produit de TFPB départemental est transféré aux communes. Le produit prévisionnel de la TH qui doit être compensé s'élève à 51 585€. Les ressources départementales affectées à la commune par la réforme s'élèvent à 54 541€. Le total est égal à 104 840€ soit une surcompensation de 2 956€. Cette dernière, inférieure à 10 000€ en valeur absolue ne sera pas minorée.

Considérant le produit attendu de la fiscalité directe totale de 121 007€ ; il est proposé de maintenir les taux d'imposition identiques à ceux de 2020.

Les taux d'imposition des taxes directes locales suivantes seraient de :

	Taux 2021	Evolution 2020/2021
Taxe Foncière sur le Bâti (TFB)	33.49 %*	0%*
Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB)	80.03 %	0%

\*33.49% = taux communal 16.31% identique à 2020 + 17.18% taux départemental transféré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'accepter les propositions faites.

### **4. Délibération 2021-11 : Affectation des résultats 2020 Commune**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget principal de la commune de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de 210 265.18€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, les membres du Conseil Municipal approuvent d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves R 1068 en investissement : 21 300€
- Report en section de fonctionnement au compte R 002 : 188 965.18€

Le solde d'exécution positif reporté en section d'investissement est de 18 087.19€.

#### **5. Délibération 2021-12 : Vote du budget primitif communal 2021**

Le Maire expose le budget primitif communal 2021, à hauteur de :

- section investissement en dépenses et en recettes : **573 390 €**
- section fonctionnement en dépenses et en recettes : **394 856.18 €**

Lors de la présentation du budget, il est proposé d'affecter 14 000 € au compte 022 (dépenses imprévues).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le budget primitif de l'année 2021 de la commune et l'ensemble des propositions faites.

#### **6. Délibération 2021-13 : Amortissement budget assainissement**

Le Maire présente l'état des amortissements et indique qu'il y a des nouveaux amortissements à inscrire en 2021 :

- Renouvellement moto-réducteur : 2 760.40€ sur 5 ans
- Renouvellement dégraisseur : 10 020€ sur 10 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

#### **7. Délibération 2021-14 : Récapitulatif des investissements 2021 prévus au budget communal**

Suite au vote du budget primitif 2021 communal approuvé précédemment, une liste d'investissements est confirmée :

- Séparation WC école : 1 750.62 € engagé en 2020
- Voirie rue de la Clé des Champs : 37 612.32 € engagé en 2020
- Mise en sécurité de la voirie rue des Sorbiers et chemin de la Garenne
- Agrandissement du cimetière
- Ecole : installation d'un système de chauffage réversible + film de protection + remplacement des menuiseries
- Matériel de désherbage et de broyage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions faites.

#### **8. Délibération 2021-15 : Subventions versées aux organismes privés ou associations**

Suite au vote du budget primitif 2021 approuvé précédemment, les montants des subventions accordés pour l'année 2021 sont les suivants :

- CCAS de Hodent : 1 000 €
- Coopérative scolaire de l'école maternelle de Hodent : 200 €

Ils sont identiques à l'année 2020.

Vu les contraintes budgétaires, il est proposé de répondre négativement à toute autre demande de subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions faites.

### **9. Délibération 2021-16 : Approbation du compte de gestion de l'assainissement 2020**

M. le Maire présente le compte de gestion de l'assainissement pour l'exercice 2020 dressé par Monsieur HELLEN, Trésorier de la perception de Magny-en-Vexin, et constate :

- pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec le compte administratif de l'assainissement, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- que le compte de gestion correspond exactement au compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion de l'année 2020 de l'assainissement.

### **10. Délibération 2021-17 : Approbation du compte administratif de l'assainissement 2020**

Il expose le compte administratif de l'année 2020 de l'assainissement, avec :

- En investissement, le résultat de l'exercice présente un déficit de 8 836.56 € et un résultat de clôture excédentaire de 17 748.84 €
- En fonctionnement, le résultat de l'exercice présente un déficit de 1 084.99 € et un résultat de clôture excédentaire de 90 664.33 €

Ce qui représente un résultat de clôture excédentaire de 108 413.17 euros pour l'exercice 2020.

Tous ces chiffres sont conformes aux certificats administratifs présentés par Monsieur HELLEN, Trésorier de la perception de Magny-en-Vexin.

Le Maire ne participant pas au vote du compte administratif, il quitte la salle et la présidence est donnée à Pierre Polverari pour le vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'année 2020 de l'assainissement.

### **11. Délibération 2021-18 : Affectation des résultats 2020 Assainissement**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget principal de l'assainissement de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que la Compte Administratif fait apparaître un excédent de 90 664.33 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, les membres du Conseil Municipal approuvent d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves R 1068 en investissement : 0€
- Report en section de fonctionnement au compte R 002 : 90 664.33€

Le solde d'exécution cumulé d'investissement est de : 17 748.84€.

## **12. Délibération 2021-19 : Vote du budget primitif assainissement 2021**

M. le Maire expose le budget primitif assainissement 2021 à hauteur de :

- Section investissement en dépenses et en recettes : 93 158.42 €
- Section fonctionnement en dépenses et en recettes : 108 314.33 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le budget primitif de l'année 2021 de l'assainissement et l'ensemble des propositions faites.

## **13. Délibération 2021-20 : Récapitulatif des investissements 2021 prévus au budget assainissement**

Suite au vote du budget primitif 2021 de l'assainissement approuvé précédemment, une liste d'investissements est confirmée :

- Ecosferes - Assistance - choix mode de gestion Tranche Optionnelle n°2 : 8 250 € (engagé)
- Ecosferes - Assistance - choix mode de gestion Tranche Optionnelle n°3 : 8 250 €
- Prévision révision SDA
- Pour la station d'épuration : réfection des goulottes par des pièces en « S », installation de téléalarme, télégestion et système anti-intrusion
- Eaux claires parasites et travaux programme SDA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions faites.

## **14. Délibération 2021-21 : Demande de subvention ARCC Ecole**

**VU** le dispositif ARCC Ecole du conseil départemental du Val d'Oise ;

**CONSIDERANT** que les travaux envisagés sont de nature à sécuriser un maximum les cheminements piétons avec la création d'une zone d'accueil pour le bus et la réalisation d'une aire d'arrivée des enfants.

**CONSIDERANT** que le montant prévisionnel pour l'année 2021-2022 sera de 65 398.00 euros HT maximum et que dans ce cadre il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à demander au conseil départemental de bénéficier du dispositif ARCC Ecole ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

**D'AUTORISER** le Maire à solliciter le dispositif ARCC Ecole au conseil départemental et à signer tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à solliciter le dispositif ARCC Ecole au Conseil Départemental du Val d'Oise
- à demander une dérogation de demande anticiper de démarrage des travaux.

## **15. Délibération 2021-22 : Demande de subvention ARCC Voirie**

**VU** le dispositif ARCC voirie du conseil départemental du Val d'Oise ;

**CONSIDERANT** que des travaux d'investissement vont être programmés au fur et à mesure de l'année sur les voiries ;

**CONSIDERANT** que le montant prévisionnel pour l'année 2021-2022 sera de 155 454 euros HT maximum et que dans ce cadre il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à demander au conseil départemental de bénéficier du dispositif ARCC voirie ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

**D'AUTORISER** le Maire à solliciter le dispositif ARCC voirie, au taux maximal en vigueur, auprès du conseil départemental à chaque opération d'investissement lancée sur la commune et à signer tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à solliciter le dispositif ARCC Voirie au Conseil Départemental du Val d'Oise,
- à demander une dérogation de demande anticiper de démarrage des travaux.

#### **16. Délibération 2021-23 : Modalités remboursement carte de transport**

Monsieur le Maire présente les nouvelles modalités de tiers payant proposées aux familles pour l'année scolaire 2021/2022.

Afin de confirmer la prise en charge de la participation de la commune pour les familles concernées, il est proposé d'approuver la signature du contrat avec l'option 4 « prise en charge d'un montant fixe personnalisé par le client ». Ce montant sera délibéré en juin lorsque tous les tarifs seront connus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve la signature du contrat avec l'option 4 « prise en charge d'un montant fixe personnalisé par le client » et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre.

#### **17. Délibération 2021-24 : Modification des statuts du SIERC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-17 du conseil municipal, en date du 25 mai 2020, désignant deux délégués titulaires et deux délégués de la commune auprès de la SIERC,

Vu les statuts du SIERC (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin),

Vu la délibération du Comité syndical Intercommunal du SIERC, en date du 25 janvier 2021, approuvant la modification de l'article 6 portant le nombre de délégués titulaires et suppléants à deux par commune au lieu de quatre précédemment,

Vu le courrier de notification de ladite délibération, en date du 16 mars 2021

La désignation des nouveaux délégués sera examinée au prochain Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SIERC et plus précisément l'article 6 desdits statuts.

Cette délibération sera transmise au Président du SIERC.

## **18. Questions diverses**

Le directeur du centre de loisirs de Magny-en-Vexin a reçu Mme Branson pour discuter de l'éventualité d'accueillir des enfants habitants à Hodent le mercredi. Les admissions concernent les familles dont le quotient est situé entre 1 et 12. Le directeur propose le quotient 5 soit 16.02€ par jour et par enfant au lieu du quotient 12 qui est applicable pour les « hors communes » à 30.53€ par jour.

La Mairie doit choisir quel quotient appliqué pour les familles bénéficiaires et calculer combien le reste à charge couvrirait à la Mairie.

Mme Branson doit rencontrer le Maire de Saint-Clair-sur-Epte pour connaître leurs conditions d'admission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire  
Eric Breton